

AIR : La Région, partenaire durable des TPE/PME innovantes
4^e Charmes de l'innovation responsable
Dossier de presse

L'Aide à l'innovation responsable: AIR

AIR est le premier dispositif destiné aux entreprises à avoir introduit des critères d'éligibilité : projets de R&D&I adossés aux principes du développement durable (environnement, société, économie, management), et des critères d'inéligibilité (armement, nucléaire et manquement à l'éthique). La Région finance cette aide à 100%, sans aucun autre candidat. Air est aussi le seul dispositif mixte permettant de répondre à des demandes individuelles « au fil de l'eau » et de lancer des appels à projets thématiques (quatre à ce jour : design et énergies renouvelables, espace public de demain, handicap, lutte contre les pollutions).

Exclusivement dédiée aux TPE et aux PME, elle soutient jusqu'à 80.000 euros (AIR pouvant être majorée de 20 k€ sous conditions) les innovations de produits, services, process, organisation, design dans tous les secteurs d'activité. AIR est attribuée par la Région après expertise du Centre francilien de l'innovation et les projets sélectionnés doivent remplir des critères rigoureux en matière environnementale, sociale et éthique.

Depuis 2009

- 162 dossiers retenus
- 11,4 M€ de subvention (en moyenne 70 000 €).
- 65% des PME soutenus ont moins de 5 ans d'existence

Le FRICES

Conformément aux principes de la Stratégie Régionale de Développement Economique et d'Innovation (SRDEI), la Région privilégie l'innovation pour faire grandir ses PME-PMI, principales créatrices d'emploi. AIXPé vient compléter deux autres aides de la Région Île-de-France : AIMA (l'aide à la maturation des projets) et AIR (l'aide à l'innovation responsable). Ces trois dispositifs constituent une gamme d'aides à l'innovation pertinente, cohérente et complète : **le Fonds Régional d'Innovation et pour la Conversion écologique et sociale (FRICES)** :

- AIMA (pour vérifier la faisabilité du projet)
- AIR (pour la recherche et le développement)
- AIXPé (pour valider par l'expérimentation le projet)

Ainsi, il existe une aide régionale adaptée tout au long du processus d'innovation.

Faisabilité (AIMA) => programme de R&D (AIR) => expérimentation (AIXPé).

Tenir compte de l'impératif écologique et social

Créé en 2009, le Fonds Régional d'Innovation (FRI), est devenu fin 2012 le Fonds Régional d'Innovation et pour la Conversion écologique et sociale (FRICES), afin de tenir compte de l'impératif écologique et social. Ainsi, la Région privilégie les actions thématiques particulières, en particulier celles :

- à contenu sociétal telles que les nombreuses initiatives sur le Handicap,
- environnementales telles que les différents plans d'action déchets, climat...
- sur le développement durable, etc.,

AIMA, l'aide à la maturation

Dotée de 6 millions d'euros, AIMA est destinée à vérifier la faisabilité des projets en émergence et à les consolider. Elle s'adresse aux projets individuels - PME, laboratoires de recherche, porteurs de projets – et aux projets collaboratifs nationaux et européens. Le plafond d'aide par projet est de 30.000 euros.

Entre Octobre 2009 et mars 2013, 965 AIMA ont été versées pour 24,8 millions d'euros de subventions.

AIXPé, l'aide à l'expérimentation

AIXPé est une nouvelle aide régionale qui permet aux TPE/PME et ETI franciliennes d'expérimenter, de confronter leur projet innovant à un territoire francilien donné sur une période longue (6 à 18 mois). L'ensemble des projets sont choisis et cofinancés par Oséo et la Région Île-de-France. Ils sont ensuite suivis et accompagnés au quotidien par le Laboratoire.

Paris Région Innovation (PRIL).

Le montant maximum de l'aide accordée est fixé à 170 000 euros par projet. Les entreprises de moins de 50 salariés pourront voir jusqu'à 45% de leur projet financé, ceux des établissements de plus de 50 salariés seront plafonnés à 35% du coût total. Le taux maximum étant de 25% pour les ETI.

L'enveloppe dédiée à AIXPé est de 4 millions d'euros, provenant à parité d'Oséo et de la Région Île-de-France.

Les dépenses subventionnées sont de deux types :

- externes (investissements immatériels, prestations de service, sous-traitance)
- internes (personnels affectés au programme de Recherche Développement et Innovation, amortissement des équipements, brevets/Propriété Industrielle, mission/colloque)

Le FRICES en chiffres (jusqu'en mars 2013)

- **1 120 dossiers acceptés au total (FRI + FRI-CES)** toutes catégories confondues, représentant **35,5 M€ de subventions cumulées, dont 23 M€ pour la part Région (soit près de 65%)**. Ces montants représentent les subventions affectées aux projets.
- **Entre AIMA et AIR : 1 013 aides concernent des projets de PME.**
- **965 AIMA pour 24,8 M€ de subventions, dont 858 pour les PME** (projets individuels et collaboratifs cumulés), lesquelles bénéficient de **89% des dossiers et des subventions**. Très précieux compte tenu de la crise économique et financière, malgré laquelle elles innovent encore et toujours.
- **Compte tenu des cumuls, relativement peu nombreux (37 PME ont bénéficié de 2 AIMA et 2 de 3 AIMA) : 819 PME différentes ont été soutenues avec AIMA.**
- **155 AIR**, toutes adressées à des **PME** évidemment, **pour 10,6 M€ de subventions (financement 100% Région)**.
- **Le montant des subventions AIMA + AIR pour la part PME : 32,8 M€ au total, dont près de 22 M€ apportés par la Région (environ 67%)**.

Les Charmes de l'innovation responsable 2013

L'Innovation Responsable, vers un autre modèle de développement

C'est aujourd'hui, au sein des projets d'innovation, que se dessinent les produits et services de demain et leurs impacts sur notre vie future. C'est pourquoi la Région Île-de-France s'est engagée à soutenir les entreprises franciliennes qui mettent en œuvre des projets d'innovation à forte valeur ajoutée économique, sociale et environnementale.

« La mission confiée par le Conseil régional au Centre Francilien de l'Innovation révèle toute l'ambition régionale en la matière. Le Centre contribue au développement des entreprises franciliennes en accompagnant la maturation, structuration et mise en œuvre de leurs projets d'innovation à forte valeur ajoutée économique, sociale et environnementale. » indique Jean-Paul Planchou, Vice-président du Conseil régional d'Île-de-France, en charge du développement économique, des nouvelles technologies de l'information et de la communication, du tourisme, de l'innovation et de l'économie sociale et solidaire.

La Région Île-de-France a ainsi confié au Centre Francilien de l'Innovation la mission d'accompagner les projets qui relèvent les défis d'un développement soutenable. Elle a mis en place, depuis le 1^{er} octobre 2009, L'aide à l'Innovation Responsable (AIR). Exclusivement dédiée aux TPE et PME, cette aide soutient les projets de recherche, le développement et les innovations fondés sur les principes du développement durable qui seront les innovations de produits, services ou procédés, de demain dans de nombreux secteurs d'activité.

Les Charmes de l'Innovation Responsable depuis 2009

Depuis sa mise en œuvre, le 1er octobre 2009, l'AIR a déjà été allouée à 162 projets d'entreprises pour un total de 11,4M€ de subventions. Parmi les initiatives d'innovations responsables franciliennes bénéficiaires en 2013, la Région Île-de-France et le Centre Francilien de l'Innovation en ont nommé 6 selon la diversité des sujets, la nature des innovations proposées, leur impact attendu en termes économiques, sociétaux et environnementaux et l'engagement des dirigeants en matière de développement durable.

3 entreprises ont été mises à l'honneur le 25 juin, et se sont vues remettre les Charmes de l'Innovation Responsable par Jean-Paul Planchou, Vice-président du Conseil régional d'Île-de-France en charge du développement économique et de l'innovation, et Julien Bayou, Conseiller régional d'Île-de-France, Président du Conseil de Surveillance du Centre Francilien de l'Innovation.

Société : Hesus

Activité : Trader de sols pollués

www.hesus.eu

9, rue Maurice-Grandcoing 94200 Ivry-sur-Seine

Contact :

Co fondateur : Pierre Cazeneuve

01 79 84 17 80

p.cazeneuve@hesus.eu

Effectif : 8 personnes

L'entreprise

Société de service, Hesus déplace des montagnes de terres polluées et facilite la réutilisation de terres "saines" dans le réaménagement de l'espace urbain - notamment dans la perspective des chantiers du Grand Paris.

Créée en 2008 par Pierre et Emmanuel Cazeneuve, Hesus a réalisé un chiffre d'affaires de 5,2 M€ l'an dernier et s'attend à 12 millions pour 2013. « *Nous sommes quasiment seuls sur l'offre spécifique de l'excavation. Les volumes que nous prenons en charge, plus de 200 000 tonnes l'an dernier, nous permettent d'obtenir des tarifs avantageux auprès des centres de traitement* », souligne Pierre Cazeneuve.

Forts de cette réussite, les deux frères ont décidé depuis peu d'élargir leur offre de services à la terre inerte, c'est-à-dire non polluée. « *Les travaux amènent à déblayer plus qu'à remblayer. Parce que les villes ciblent plus le réaménagement de l'espace urbain que l'extension. Ou, plus prosaïquement, à cause de la construction de parking en sous sol. Et ce, sans prendre en compte les chantiers du Grand Paris. Le volume de terre inerte est dix fois plus important que celui des terres polluées* ». Aujourd'hui, la terre inerte est souvent utilisée pour remplir des anciennes carrières. Les terres végétales ne seraient plus mélangées et enfouies dans des remblais par exemple, mais réutilisées comme terres végétales, point qui a toute importance au regard des questions soulevées par certains des projets du Grand Paris.

Le projet soutenu

Hesus a eu l'idée de proposer de nouveaux services basés sur une plate-forme web géo-localisée de mise en relation entre les entreprises du BTP qui, à un moment donné, ont besoin de remblai ou à l'inverse, d'évacuer de larges volumes de terre.

Le développement d'un tel outil nécessitait un investissement notable. « *Il ne s'agit pas simplement de mettre en relation des collectivités publiques et des entreprises de travaux publics, mais de fournir des services associés. Comme obtenir le meilleur coût par tonne transportée et d'assurer une traçabilité complète des échanges* », décrit Pierre Cazeneuve.

L'accompagnement mené par le Centre Francilien de l'Innovation a permis de valider le modèle économique et d'identifier de nouveaux marchés pour ce service. L'Aide à l'Innovation Responsable (AIR) accordée par la Région Île-de-France a servi à définir le cahier des charges et les algorithmes d'optimisation pour le **site soldating.com** qui sera ouvert prochainement. Actuellement, l'Agence des espaces verts de la Région et l'entreprise de BTP Razel-Bec expérimentent ce service.

Le soutien de la Région : une subvention AIR de **31 165 €** a été accordée à cette innovation dans le domaine de la lutte contre la pollution et l'économie circulaire

Présentation vidéo : <http://www.youtube.com/watch?v=kA3Cz3X0OWc&>

Société : Comelli

Activité : vente de matériaux de construction.

www.ets-comelli.fr

38, route de l'Île-Saint-Julien 94381 Bonneuil-sur-Marne

Contact :

PDG : Claudine Jousse (née Comelli)

01 43 39 12 12

ets-comelli@ets-comelli.fr

Effectif : 30 personnes

L'entreprise

Entreprise familiale spécialisée dans la production de parpaings et de poutrelles en béton, Comelli innove avec le recyclage de matériaux issus de la démolition pour mettre au point un nouveau matériau de construction.

Depuis 1952, l'entreprise familiale Comelli œuvre dans le béton. Fils du fondateur, et codirigeant de la société avec sa sœur Claudine, Didier Comelli explique : « *Nous produisons chaque année environ 120 000 tonnes de produits préfabriqués, principalement des parpaings et 350 000 m² de plancher béton armé, hourdis et poutrelles* », du béton dit prêt à l'emploi. Une activité devenue moins rentable avec le temps notamment à cause de l'augmentation du coût des matières premières.

« Depuis 15 ans, l'exploitation des carrières a quasiment disparu en Île-de-France. La matière première arrive désormais par voie fluviale mais à un coût plus élevé. Nos concurrents provinciaux disposent de cette ressource à un faible coût. Comment préserver notre compétitivité ? Voilà ce qui nous a motivé à chercher des alternatives, notamment à partir du béton issu de la démolition. Vu sous l'angle du recyclage, tout chantier de démolition en Île-de-France est en quelque sorte une carrière à ciel ouvert », justifie le dirigeant.

Le projet soutenu

Ce programme de R&D porte sur l'incorporation de granulats recyclés dans la fabrication de nouveaux bétons. Le projet est donc double avec la valorisation de déchets disponibles en quantité, notamment en Ile-de-France, issus de la déconstruction sélective et devant être spécifiquement traités, et la mise au point de nouveaux matériaux de construction. Ces derniers devront conserver les avantages du matériau traditionnel tout en offrant une meilleure résistance thermique, avec une moindre empreinte écologique. Ce projet repose sur une démarche

scientifique et industrielle ambitieuse. Il s'impose également comme une nécessité au regard des besoins en matière de construction et du souci de la préservation des ressources disponibles.

Le programme proposé par COMELLI propose une innovation responsable à destination du bâtiment, domaine à forts impacts environnementaux, économiques et sociétaux.

Le soutien de la Région : Une subvention AIR de 80 000 € a été accordée à cette innovation dans le domaine de l'économie circulaire et de la valorisation des déchets.

Présentation vidéo : <http://www.youtube.com/watch?v=xZn2dq2Sh9o&>

Société : Endodiag

Activité : Expert du diagnostique de l'endométriose

www.endodiag.com

Pépinière Génopole entreprises – 4, rue Pierre-Fontaine 91058 Evry Cedex

Contact :

Présidente : Cécile Réal

01 60 78 53 07

cecile.real@endodiag.com

Effectif : 3 personnes

L'entreprise

Endodiag développe des produits pour améliorer le dépistage de l'endométriose, maladie mal connue qui touche les femmes en âge de procréer. La société espère qu'elle contribuera à sensibiliser les femmes, les médecins et les pouvoirs publics pour, qu'à terme, les patientes soient mieux prises en charge.

Depuis sa création, en janvier 2011, Endodiag n'a qu'un but : faire connaître et mieux dépister l'endométriose pour limiter les dégâts qu'elle cause. Cette maladie mal connue touche 10% des femmes en âge de procréer, soit 180 millions de femmes dans le monde, 40% des femmes atteintes seraient infertiles.

Du fait des symptômes peu spécifiques – maux de ventre essentiellement – et de l'âge plus tardif auquel les femmes ont leur premier enfant, l'endométriose est dépistée tardivement. Elle nécessite souvent une chirurgie complexe. « *C'est un vrai enjeu de société* », affirme Cécile Réal, co-fondatrice et ingénieure bio-médicale. « *Du fait des douleurs, des saignements parfois importants, de la souffrance psychologique et des arrêts de travail conséquents, une étude estime le coût de cette pathologie à 50 milliards de dollars en 2012 rien que pour les Etats-Unis !* ».

Le projet soutenu

Ce projet s'inscrit dans une problématique de santé publique très sous-estimée, avec un diagnostic et une prise en charge très tardifs (7 à 9 ans en moyenne après l'apparition des premiers symptômes). L'endométriose se caractérise par du tissu proche du tissu endométrial qui se développe hors de l'utérus, va coloniser et endommager d'autres organes. Elle est, en général, diagnostiquée et traitée tardivement en raison d'un tableau clinique variable et de la lourdeur des méthodes diagnostiques. Endodiag souhaite mettre au point un kit de détection non invasif, utilisable en cabinet de ville comme une excellente alternative à l'intervention chirurgicale, seul moyen de diagnostic fiable de l'endométriose aujourd'hui. Ce serait une véritable avancée en termes humains, sociétaux et économiques.

En outre, une détection plus rapide et fiable mettrait en évidence l'importance de la pathologie, et éveillerait l'intérêt des sociétés pharmaceutiques pour la mise au point de traitements spécifiques. Or, à ce jour, seuls 3 laboratoires de recherche travaillent sur ce sujet.

Le soutien de la Région : Une subvention AIR de 100 000 € a été accordée à cette innovation dans le domaine de la santé publique.

Présentation vidéo :

http://www.youtube.com/watch?feature=player_embedded&v=U8wsSJJej_Y

Le Centre francilien de l'innovation

Innovation-idf.org

Le Centre Francilien de l'Innovation, soutenu financièrement par la Région Île-de-France, l'Etat et l'Union européenne, contribue au développement des entreprises franciliennes en accompagnant la maturation, structuration et mise en oeuvre de leurs projets d'innovation à forte valeur ajoutée économique, sociale et environnementale.

Une démarche structurée et progressive

Expert en ingénierie de projets innovants, le Centre Francilien de l'Innovation accompagne les entreprises pour structurer leurs projets d'innovation et maîtriser leur développement. Avec l'entreprise, le Centre étudie toutes les dimensions techniques, commerciales, juridiques, financières et managériales de ses projets d'innovation, propose une série d'actions spécifiques sur mesure et suit l'entreprise tout au long de ses projets. La démarche d'accompagnement consiste principalement à réduire les incertitudes et les risques inhérents à toute démarche d'innovation, de recherche et développement et faire gagner du temps à l'entreprise en la mettant en relation avec les bons interlocuteurs, partenaires et réseaux.

Une dynamique d'accompagnement adaptée aux besoins des entreprises

Le Centre a mis en place un dispositif d'accompagnement ciblé pour répondre aux besoins des entreprises à chaque étape inhérente à leur démarche de développement par l'innovation.

- L'« Accompagnement collectif » propose un programme d'ateliers d'information et de mise en relations qui a pour objet de transmettre aux entreprises franciliennes potentiellement innovantes et/ou innovantes les clés et bonnes pratiques favorisant la réussite de leur développement par la mise en oeuvre de projets d'innovation à forte valeur ajoutée économique, environnementale et sociétale.

- L'« Accompagnement Diagnostic & Orientation » prend en compte l'analyse de l'environnement dans lequel évolue l'entreprise, en termes d'attractivité du(des) secteur(s) ciblé(s) (opportunités et menaces), et de l'entreprise en termes de potentialités intrinsèques (forces et faiblesses). L'objectif est d'aider l'entreprise à définir la valeur ajoutée de son projet d'innovation et à en structurer la mise en oeuvre.

- L'« Accompagnement individuel sur-mesure » débute après une phase de diagnostic approfondie et intervient lorsque la valeur ajoutée du projet d'innovation formalisé est considéré comme ayant un impact significatif en termes de développement économique et/ou durable.

Six domaines d'actions spécifiques, six leviers d'innovation

Dans les différents volets du dispositif d'accompagnement, six thématiques sont plus particulièrement abordées car identifiées comme des leviers d'innovation et de croissance importants :

- intégrer / appliquer une démarche de développement durable
- faire bénéficier des avancées de la recherche académique
- renforcer les compétences en capital humain, partenaires et réseaux
- mobiliser les financements publics et privés
- favoriser la coopération et/ou le développement à l'international
- promouvoir l'offre des entreprises franciliennes innovante

En 2012, le Centre Francilien de l'Innovation a rencontré 1 280 entreprises et 130 personnes physiques, suivi 1 125 projets d'innovation et référencé plus de 400 structures de recherche.

Suivez le Centre Francilien de l'Innovation

Site internet : www.innovation-idf.org

Twitter : @Innovationidf

Linkedin : Le Réseau Francilien de l'Innovation et des Entreprises à fort potentiel

Contacts presse du Centre Francilien de l'Innovation

Claire Faucon

04 26 78 27 13

cfaucon@amalthea.fr

Laurent Meggs

06 60 07 44 53

lmeggs@amalthea.fr